

# BUDGET PRINCIPAL – ANNEXE AU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

## NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AUX INFORMATIONS FINANCIÈRES ESSENTIELLES DE 2017

*Cette note est annexée au compte administratif 2017 et sera publiée sur le site internet de la commune*

### 1. LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

#### 1.1. FONCTIONNEMENT

L'année 2017 a été marquée principalement par la fusion des intercommunalités au 1<sup>er</sup> janvier entraînant :

- Le passage en fiscalité propre unique et donc le transfert des recettes d'imposition professionnelle à l'intercommunalité mais aussi de l'ancienne part départementale de taxe d'habitation. Ce qui a engendré une baisse du taux communal de 17.39% à 10.32%.
- La mise en œuvre d'une attribution de compensation censée contrebalancer les pertes de recettes ci-dessus.
- Le transfert obligatoire des zones d'activité économiques (ZAE). La commune de Morlaàs s'est donc vue dans l'obligation de transférer à la Communauté de Communes Nord-Est-Béarn (CCNEB) les zones de Berlanne et de Biebachette.

En février 2017, la salle multi-activités a subi un incendie. Ce sinistre a engendré un bouleversement dans l'organisation communale avec l'obligation de relocaliser un grand nombre d'activités associatives. L'assurance a versé une indemnisation de 31 300€.

Concernant les autres recettes, des remboursements exceptionnels de consommation et d'entretien des ZAE de la part de la CCNEB ont eu lieu suite à leur transfert.

On peut noter aussi de l'augmentation de 93% de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité.

#### 1.2. INVESTISSEMENT

L'année 2017 a vu :

- la poursuite du projet majeur de création de la plaine des sports. Celle-ci s'est achevée par son inauguration au mois de Septembre dernier. Le total des dépenses 2017 s'élève à 1 776 613€. Des subventions ont été perçues pour 597 240€.
- La restauration du chœur de l'église St André et de ses éléments mobiliers inscrits aux monuments historiques pour la somme de 81 238€.
- L'aménagement en voie urbaine de la rue Marcadet Dessus avec le concours du Département.
- Le versement de deux subventions de l'Etat pour 160 000€ dans le cadre de la rénovation de la salle polyvalente achevée l'an passé.
- Les dépenses courantes d'acquisition de matériel, d'entretien des bâtiments et de la voirie communale.

### 2. LES RESULTATS DE L'EXERCICE

#### 2.1. FONCTIONNEMENT

Le résultat 2017 de fonctionnement a baissé de 1 287 535€ par rapport à 2016. Cette différence est due au reversement en 2016 de 1 312 412€ des budgets lotissements sur le budget principal. Ce résultat est arrêté au montant de 513 445€.

Les régies ont augmenté (+ 16 748€), tandis que les dotations de l'Etat ont baissé de 54.34% ce qui représente une diminution de 537 974€.

Les charges de personnel sont restées stables par rapport à 2016 (+ 0.6%) malgré la mise en place du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP), la prise en charge en entretien de la plaine des sports et les hausses habituelles des cotisations et du GVT.

Les charges à caractère général ont baissé de 3.13% soit 34 199€. On note essentiellement des reports de facturation de 2017 sur 2018 : 16 538€ en dépenses d'électricité.

Les autres charges de gestion courante ont évoluées de + 11.35% (+ 46 000€ d'avance de subvention 2018 au CCAS et + 16 036 € à l'Ecole St Joseph).

---

## 2.2. INVESTISSEMENT

Le résultat 2017 est arrêté à 1 100 339.24€.

Pour les dépenses (2 935 665€), il faut noter une augmentation de réalisation de 606 033€ par rapport à l'exercice précédent, qui correspond au paiement de la plaine des sports.

Concernant les recettes (4 036 004€), on peut noter une hausse de réalisation de 520 564€ entre les deux exercices.

Les principaux produits de l'année ont été :

- Subventions : 811 918€
- Ecritures d'ordre de + valeur et de sortie d'actif suite aux cessions foncières : 312 480€
- Taxes d'aménagement : 146 103€
- FCTVA : 692 648€

---

## 2.3. LE RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE EST :

	RESULTAT 2017	RESULTAT GLOBAL
INVESTISSEMENT	1 100 339.24	455 857.03
FONCTIONNEMENT	513 445.54	813 445.54
TOTAL	1 613 784.78	1 269 302.57

## 3. L'EQUILIBRE FINANCIER

L'épargne nette (dite disponible) est de 805 878 € en 2017. Ce montant a évolué de +97.69% par rapport à 2016. Le taux de l'épargne nette, calculé en divisant le montant de l'épargne nette par les recettes réelles de fonctionnement, mesure la capacité de la collectivité à dégager des ressources pour financer ses équipements. Ce taux est de 14.90% pour 2017.

La dette de la commune de Morlaàs est saine, elle n'a aucun emprunt toxique. L'annuité 2017 s'est élevée à 468 514.10€ (455 599.03€ + 12 915.07€ annuités remboursés au SDEPA).

Le ratio de solvabilité appelé aussi taux d'endettement (taux de charge de la dette) mesure la charge de la dette de la collectivité par rapport à sa richesse. Ce ratio pour Morlaàs est de 8.67%.

L'encours de dette est de 3 697 085€ au 31.12.2017. Ce montant a baissé de 8.69%, soit une diminution de 352 003€ par rapport à l'année précédente.

## 4. LES RISQUES FINANCIERS LIES AUX ENGAGEMENTS HORS BILAN

La commune de Morlaàs, au 31.12.2017, garanti 2 emprunts à taux fixe. L'un pour la Béarnaise Habitat à hauteur de 219 784.30€ (CRD), et 1 autre pour HABITELEM de 1 326.54€ (CRD).